

C. G. T.

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
213, Rue Lafayette
PARIS

F. S. M.

BULLETIN CONFÉDÉRAL

Numéro spécial



Documents du 2^e Congrès Syndical Mondial
MILAN - 29 Juin - 10 Juillet 1949

SOMMAIRE :

Manifeste aux travailleurs du Monde	2	Résolution concernant les Départements Professionnels de la F. S. M.	10
Résolution sur le Rapport Général	4	Protestation contre la condamnation à mort de dix marins grecs	11
Résolution sur la Politique Générale de la F. S. M.	6	Liste des organisations adhérentes, non présentes, observatrices et des Départements Professionnels au 2 ^e Congrès	12
Résolution pour la défense des intérêts économiques et sociaux des travailleurs	7	Composition du Bureau Exécutif de la F. S. M.	14
Résolution concernant l'activité syndicale dans les pays d'Asie, d'Australasie, d'Afrique et d'Amérique Latine	8	Composition du Conseil Général de la F. S. M.	15
Résolution sur le Problème de la Main-d'œuvre et des droits des travailleurs immigrants	10	Composition du Comité Exécutif de la F. S. M.	16

MANIFESTE du II^e Congrès Syndical Mondial pour la défense de la Paix, des droits démocratiques et des intérêts économiques des ouvriers pour le renforcement de l'unité de la classe ouvrière

*Ouvriers et Ouvrières,
Travailleurs de tous les pays !*

Les représentants de plus de soixante et onze millions et demi de syndiqués, réunis à Milan au II^e Congrès Syndical Mondial, s'adressent à vous.

Nous sommes venus à ce Congrès de toutes les parties du monde pour discuter de problèmes essentiels du mouvement syndical international, de l'amélioration de la condition économique et sociale des travailleurs, de la garantie de leurs droits démocratiques, des problèmes de la paix et de l'amitié entre les peuples.

Près de quatre années nous séparent du moment où le I^{er} Congrès Mondial des Syndicats a été convoqué à Paris en octobre 1945. C'est à l'issue de ce dernier que la Fédération Syndicale Mondiale est née, groupant dans ses rangs des Syndicats de presque tous les pays du monde, sans considération de race, de nationalité, ni d'opinions politiques et religieuses. Pour la première fois dans l'histoire du mouvement ouvrier international, l'effort commun des travailleurs du monde entier a abouti à la création d'une véritable union syndicale puissante et universelle.

Puisque la Fédération Syndicale Mondiale ne pratique aucune discrimination raciale, religieuse ou politique, et qu'elle unit dans ses rangs les travailleurs de tous les pays et continents, elle est et restera la seule et véritable organisation syndicale internationale, et rien ni personne ne peut nous enlever ni notre caractère représentatif, ni notre titre de Fédération Syndicale Mondiale.

La Fédération Syndicale Mondiale est une conquête majeure de la classe ouvrière, car la force de cette classe réside dans son unité.

Par son activité en faveur de la défense des intérêts vitaux des travailleurs, la Fédération Syndicale Mondiale a prouvé qu'elle est le plus sûr défenseur des intérêts de ces derniers.

La Fédération Syndicale Mondiale défend les droits des syndicats, lutte pour l'application du principe du salaire égal à travail égal, combat toutes les formes de discrimination.

La F.S.M. mène une lutte incessante pour la satisfaction des revendications d'une importance vitale pour la classe ouvrière : création d'une législation sociale progressiste, assurance sociale aux frais de l'Etat et des patrons, garantie du travail pour tous, abrogation des lois antiouvrières.

La Fédération Syndicale Mondiale s'élève résolument contre la persécution des syndicats et des dirigeants syndicalistes dans les pays capitalistes et coloniaux ; elle défend les combattants de la classe ouvrière ; elle appuie les travailleurs des pays coloniaux dans leur

juste combat pour la liberté et l'indépendance nationale.

La Fédération Syndicale Mondiale développe et consolide la coopération mutuelle et la solidarité internationale des ouvriers ; elle forme des associations internationales de syndicats par branche d'industrie (Départements Professionnels de la F.S.M.) afin de défendre plus efficacement les intérêts des travailleurs des diverses professions.

Dans l'intérêt de la Paix et de la sécurité internationale, la Fédération Syndicale Mondiale s'élève énergiquement contre le régime fasciste en Espagne et en Grèce, agit pour obtenir la démilitarisation et la démocratisation rapides et effectives de l'Allemagne et du Japon, conditions indispensables de la paix et de la sécurité des peuples.

La Fédération Syndicale Mondiale participe activement au mouvement populaire des partisans de la Paix en se plaçant en tête du combat de la classe ouvrière pour une paix stable et durable, contre les fauteurs d'une nouvelle guerre.

Travailleurs manuels et intellectuels !

L'activité de la Fédération se déroule actuellement dans une conjoncture internationale complexe, alors que les impérialistes menacent à nouveau de provoquer une guerre mondiale.

Les peuples épris de liberté, qui versèrent leur sang pour la victoire sur le fascisme, s'attendaient à un avenir meilleur et au progrès, et espéraient que le monde serait enfin débarrassé de la menace d'une nouvelle guerre. Ils croyaient qu'une coopération internationale amicale allait être réalisée, ainsi que le plein emploi de la population et l'inviolabilité des droits et libertés démocratiques.

Mais les gouvernements capitalistes violèrent perfidement leurs promesses solennelles proclamées au cours de la guerre. Les larmes des veuves et des orphelins n'ont pas encore séché, les villes et les villages détruits par les fascistes sont encore en ruines, que les impérialistes préparent déjà une guerre nouvelle, cherchant à établir leur hégémonie sur le monde.

Pour les capitalistes, la guerre est une source d'enrichissement inouï. Aux Etats-Unis, en Angleterre et dans une série d'autres pays capitalistes, on poursuit à nouveau une course aux armements. Les capitalistes cherchent à faire porter à la classe ouvrière et à tous les travailleurs le lourd fardeau des dépenses militaires. L'inflation s'aggrave, les impôts s'élèvent, les prix des articles de première nécessité montent de façon catastrophique. En même temps les salaires ne cessent de baisser, l'armée des chômeurs grandit et compte déjà des dizaines de millions de personnes.

La politique des impérialistes a trouvé son expression la plus éclatante dans ce qu'ils appellent le « Plan Marshall » et le Pacte Atlantique, qui servent leurs objectifs d'asservissement économique et politique des peuples, et sont les instruments de la mise en œuvre des projets agressifs des instigateurs d'une nouvelle guerre.

Le « Plan Marshall », c'est la fermeture des usines et des fabriques, l'accroissement du chômage, des privations, de la misère des larges masses ; c'est la perte de l'indépendance ; c'est la souveraineté des pays d'Europe Occidentale foulée aux pieds d'une manière éhontée. Le « Plan Marshall » c'est, pour les ouvriers des Etats-Unis également, des charges et des privations nouvelles.

Le Pacte Atlantique, c'est le pacte de la préparation par les forces d'agression, d'une nouvelle guerre mondiale, c'est le complot contre l'Union Soviétique et les pays de démocratie populaire, c'est un pacte d'étranglement du mouvement démocratique et du mouvement de libération nationale dans le monde entier.

En préparant une nouvelle guerre, les impérialistes cherchent à écraser le mouvement démocratique, et en premier lieu le mouvement ouvrier. Ils promulguent des lois antiouvrières, pratiquent contre les syndicats une terreur policière féroce.

Pour réaliser leurs projets criminels, les impérialistes cherchent à briser l'unité mondiale des travailleurs, à porter la désunion et la désagrégation dans les rangs de la classe ouvrière de chaque pays.

Il s'est trouvé au sein de la Fédération Syndicale Mondiale certains hommes qui ont tenté en vain de défendre la politique et les actes de leurs propres impérialistes fauteurs de guerre.

Les représentants du T.U.C. britannique et du Congrès des Organisations Industrielles des Etats-Unis, qui ont soutenu une position aussi contraire aux intérêts des peuples, s'employaient en même temps à paralyser l'action de la Fédération Syndicale Mondiale. Ils s'opposaient de toutes les manières à l'unité des syndicats d'Allemagne, compromettaient l'aide au mouvement ouvrier des pays coloniaux, entravaient la création des Départements professionnels, intervenaient contre l'application du principe du salaire égal à travail égal.

Ils cherchaient à obtenir la liquidation de la Fédération Syndicale Mondiale, la rupture de l'union mondiale ouvrière. Lorsque ces tentatives échouèrent, Deakin, Carey et Kupers, violant grossièrement la démocratie, sans demander l'avis des ouvriers de leurs pays, annoncèrent qu'ils quittaient la Fédération.

Aujourd'hui, pour faire contre-poids à la Fédération Syndicale Mondiale, ils cherchent à constituer une organisation dissidente, afin de désorganiser et de désagréger les rangs ouvriers face à l'offensive des monopoles contre les intérêts vitaux des travailleurs.

Mais ces tentatives de division des forces ouvrières conduites par les ennemis de la paix et de la classe ouvrière, sont vouées à l'échec. Personne ne réussira à détruire la Fédération Syndicale Mondiale.

Le Congrès exprime sa ferme assurance que toutes les manœuvres des ennemis de l'unité internationale ouvrière aboutiront à un échec honteux.

Aux projets criminels des impérialistes et de leurs valets, s'oppose l'inébranlable volonté de paix, d'unité et de coopération de centaines de millions d'hommes et de femmes de tous les pays. Les forces de la démocratie en faveur de la paix sont grandes et puissantes. Elles sont de loin supérieures aux forces de la réaction, et sont à même de les réfréner. Les forces des défenseurs de la paix s'appuient sur le puissant mouvement démocratique ouvrier, sur un mouvement croissant de libération nationale dans les colonies et les pays dépendants, sur tous les honnêtes gens partisans de la paix et du progrès.

Notre tâche commune, la tâche des travailleurs du

monde entier, est d'élever une barrière infranchissable contre les manœuvres des fauteurs de guerre, de déjouer les plans perfides des impérialistes.

Travailleurs manuels et intellectuels

Appuyant unanimement les décisions du Congrès Mondial des Partisans de la Paix, nous vous adressons un ardent appel :

Développez une large activité en faveur de la défense de la paix, élaborez un programme concret d'action à la portée des larges masses des travailleurs, et unissez-vous pour le faire triompher sans discrimination de race, de religion ou d'opinion. Là où les circonstances le permettent, organisez dans les entreprises et dans les bureaux des comités pour la défense de la paix, ralliez dans leurs rangs tous les ouvriers, tous les travailleurs manuels et intellectuels.

Le Congrès Syndical Mondial, en décidant de proposer au Comité Permanent des Partisans de la Paix l'organisation dans les plus brefs délais d'une journée internationale de lutte et de démonstration populaire pour la paix, est persuadé de répondre au sentiment des peuples et à leur volonté de lutter contre les fauteurs de guerre.

Le Congrès Syndical Mondial invite tous les travailleurs à organiser cette journée sur les mots d'ordre de lutte contre les régimes fascistes, contre les guerres coloniales, contre la violation des droits syndicaux, pour la paix, la liberté et la démocratie, pour la consolidation de l'unité internationale de la classe ouvrière.

Ouvriers et Ouvrières, soyez vigilants

Souvenez-vous que les ennemis de l'unité, au service d'une cause qui n'est pas la vôtre, n'abandonneront pas leurs tentatives de rompre les rangs de la classe ouvrière, que, dans leur effort pour torpiller l'unité des travailleurs, ils auront recours à tous les moyens, à toutes les provocations. Cette unité est basée sur la coopération bénévole et libre entre les syndicats, qui sont des organisations sans parti de la classe ouvrière. La communauté des intérêts vitaux et des objectifs sociaux des travailleurs est au-dessus de toutes les différences politiques, idéologiques et religieuses.

Travailleurs manuels et intellectuels, souvenez-vous toujours que notre arme, c'est l'unité, c'est l'organisation, c'est la cohésion, c'est l'entraide. C'est dans l'unité et dans l'entraide que se trouve le gage principal d'une lutte victorieuse des ouvriers et de tous les travailleurs pour leurs intérêts. Tant que nous resterons unis, aucun ennemi ne pourra nous effrayer. Ferme et unis, nous saurons défendre nos droits. Dispersés et divisés, nous serions impuissants dans la lutte contre le capitalisme.

Souvenez-vous toujours que par le passé la division de la classe ouvrière internationale a facilité l'avènement du fascisme et le déclenchement de la deuxième guerre mondiale.

Chers Amis et Camarades,

Resserrez inlassablement vos rangs, consolidez l'unité syndicale mondiale.

Que les impérialistes et leurs valets sachent que rien ne saurait briser la volonté de la classe ouvrière de rester unie dans la lutte pour la paix, pour la liberté et pour ses intérêts vitaux.

Vive l'unité mondiale de la classe ouvrière !

Vive la Fédération Syndicale Mondiale, combattant actif et conséquent en faveur d'une paix solide, de l'amitié entre les peuples et d'un avenir meilleur pour l'humanité laborieuse.

RESOLUTION du II^e Congrès Syndical Mondial sur le Rapport d'Activité Générale de la Fédération Syndicale Mondiale présenté par le Secrétaire Général de la F. S. M

1. — Le II^e Congrès Syndical Mondial déclare que durant les 45 mois qui se sont écoulés depuis son Congrès Constitutif, la Fédération Syndicale Mondiale a agi en pleine conformité avec les tâches et objectifs énoncés dans les Statuts. Son but essentiel a été de mettre en application les résolutions fondamentales adoptées à la Conférence Syndicale Mondiale de Londres et au Congrès de Paris, ainsi qu'aux sessions du Conseil Général et du Comité Exécutif.

Pendant toute cette période la F.S.M. s'est occupée des problèmes d'actualité ayant une importance vitale pour les travailleurs de tous les pays.

2. — Le II^e Congrès Syndical Mondial approuve la politique et les activités du Comité et du Bureau Exécutif depuis la création de la F.S.M. Le Congrès rappelle les efforts de la F.S.M. en ce qui concerne :

a) la dénonciation énergique des persécutions infligées aux Syndicats et à leurs dirigeants dans des pays capitalistes, coloniaux et semi-coloniaux ;

b) l'aide pratique apportée aux organisations affiliées à la F.S.M. ;

c) les mesures prises en vue de la création des unions internationales des syndicats par branche d'industrie (Départements Professionnels).

3. — Le II^e Congrès Syndical Mondial approuve l'action menée par la F.S.M. pour obtenir d'être représentée au sein de l'O.N.U. En dépit de l'opposition systématique des Gouvernements des U.S.A., de la Grande-Bretagne et d'autres pays capitalistes, la F.S.M. a pu, après des interventions opiniâtres et répétées, obtenir certains droits au sein du Conseil Economique et Social de l'O.N.U. où elle dispose maintenant du Statut officiel d'organisation internationale non gouvernementale.

La Fédération Syndicale Mondiale a saisi le Conseil Economique et Social des questions vitales pour les travailleurs du monde et notamment :

a) la garantie de l'exercice et du développement des libertés et droits syndicaux ;

b) les violations des droits et libertés syndicaux ;

c) l'application du principe d'un salaire égal pour un travail égal à la main-d'œuvre féminine par rapport au travail masculin ;

d) la lutte concrète contre l'inflation et pour la conservation du pouvoir d'achat des salaires ;

e) l'amélioration des niveaux de vie des travailleurs dans les pays économiquement sous-développés ;

f) la lutte contre le chômage et pour l'application d'une politique de plein-emploi.

Sur toutes ces questions, le II^e Congrès enregistre les efforts déployés par la F. S. M. afin d'orienter le Conseil Economique et Social vers des solutions satisfaisantes pour les travailleurs. Le Congrès considère que la F.S.M. doit poursuivre sur chacun de ces problèmes une action persévérante sans se laisser arrêter par les difficultés déjà existantes ou par celles qui pourraient surgir à l'avenir, tant dans l'Organisation des Nations Unies que dans les Institutions intergouvernementales et spécialisées dans lesquelles la F.S.M. est représentée. A ce sujet, le Congrès formule

avec fermeté sa protestation contre l'action de quelques gouvernements à l'O.N.U. qui contestent les droits légitimes d'une importance vitale pour les travailleurs, présentés par la F.S.M.

4. — Le II^e Congrès enregistre que la F.S.M. a élevé bien souvent la vive protestation du mouvement syndical mondial contre les régimes de dictature fasciste existant en Espagne et en Grèce, contre les guerres colonialistes en Indonésie et au Viet-Nam. La F. S. M. a agi pour la démilitarisation, la dénazification et la démocratisation accélérées et complètes de l'Allemagne, pour la démilitarisation et la démocratisation du Japon et pour la création dans ces derniers pays de syndicats démocratiques largement représentatifs de la volonté des travailleurs organisés sur la base d'une unité syndicale complète. Toutes ces actions ont été des manifestations conséquentes et concrètes de la lutte de la Fédération Syndicale Mondiale pour la Paix et la démocratie dans le monde.

5. — Le II^e Congrès Syndical Mondial approuve l'action du Bureau Exécutif de la F.S.M. qui, dans sa session de septembre 1946 à Washington a prévenu les travailleurs du monde des objectifs agressifs de la réaction internationale, réapparue moins d'un an après la fin de la deuxième guerre mondiale. La F.S.M. a dénoncé à maintes reprises les atteintes portées par les cercles gouvernementaux réactionnaires et des employeurs aux droits légitimes et au niveau de vie des masses travailleuses. La F.S.M. a sans cesse appelé les travailleurs et les travailleuses à réagir énergiquement contre toute atteinte à leurs droits et à leur liberté. Cette action directe, exercée tant sur l'ensemble de l'opinion publique que sur la classe ouvrière a été le complément indispensable à l'activité de la F.S.M. auprès de l'O.N.U. pour la défense de ces mêmes droits et libertés.

Le II^e Congrès constate que, néanmoins, les offensives des réactionnaires et celles des impérialistes n'ont cessé de s'accroître. Malgré une résistance continuelle des organisations syndicales de la classe ouvrière dans les pays capitalistes, coloniaux et semi-coloniaux, le pouvoir d'achat des salaires a diminué au cours de ces dernières années, le chômage s'est accru, l'exploitation des travailleurs s'est intensifiée, leur niveau de vie s'est aggravé. Les tentatives des travailleurs et de leur organisation syndicale pour améliorer la situation de la classe ouvrière se heurtent à une opposition continuelle des classes possédantes et des gouvernements qui appliquent la politique favorable aux intérêts capitalistes. Malgré la répression croissante, les mouvements de grève se multiplient sans cesse. Des lois antisyndicales et antiouvrières sont publiées pour arrêter l'extension de ce large combat social. Mais celui-ci se poursuit dans tous les pays où les droits des travailleurs et leurs conditions d'existence ont été mis en cause.

Le II^e Congrès remarque que dans tous les pays où des conflits sociaux ont lieu, les syndicats qu'elles que soient les tendances, politiques et les opinions religieuses de leurs adhérents, mènent inévitablement les luttes avant trait aux revendications des travailleurs sur la base du programme de revendications écono-

miques et sociales qui fut élaboré par le premier Congrès Syndical Mondial.

6. — Le II^e Congrès Syndical Mondial approuve le Conseil Général de la F.S.M. d'avoir déclaré en 1947 que :

« Partout, les forces du monopolisme capitaliste s'efforcent de briser l'unité de la classe ouvrière, de diviser et d'affaiblir ses forces et de détruire sa puissance politique. Si ces forces devaient réussir, une paix stable, avec la sécurité économique et des conditions de vie meilleures pour tous, deviendraient inaccessibles, et le monde, une fois de plus, prendrait le chemin tragique qui conduit à la dépression économique, aux conflits internationaux et inéluctablement, à une nouvelle guerre beaucoup plus terrible encore que la précédente. »

La politique des monopoles capitalistes les plus agissants s'exprime dans l'action menée par l'impérialisme américain, le plan d'hégémonie et de domination économique, financière, politique et militaire appelé « Plan Marshall », est une des manifestations de cette politique de force du monopolisme capitaliste que le Conseil Général de la F.S.M. a dénoncé à la session de Prague en juin 1947.

Le Congrès Syndical Mondial affirme qu'il est maintenant très évident pour l'ensemble des travailleurs syndiqués du monde que l'application du « Plan Marshall » a entraîné dans les pays où elle a été imposée, un accroissement considérable des revenus et profits capitalistes, des restrictions évidentes au libre développement des industries nationales, et par voie de conséquence, une augmentation progressive et sensible du chômage, aggravant encore les conditions de vie déjà insuffisantes des populations travailleuses.

7. — Le II^e Congrès Syndical Mondial remarque que, pour poursuivre leurs objectifs de domination et de réaction sociales, les forces impérialistes ont alimenté une vaste propagande visant à créer un climat propice à une nouvelle guerre mondiale. Pour atteindre ces objectifs, les forces réactionnaires cherchent à affaiblir la classe ouvrière, à diviser ses rangs, pour empêcher sa résistance organisée à leurs visées criminelles contre l'humanité.

8. — La F.S.M. constitue l'un des obstacles les plus sérieux à l'accomplissement des abominables desseins des forces impérialistes. Il n'est donc pas surprenant que ces forces et leurs agents aient dirigé contre elle les attaques furieuses visant à la discréditer, à la diviser, à la faire disparaître.

9. — Le II^e Congrès Syndical Mondial approuve pleinement la majorité du Bureau et du Comité Exécutif d'avoir refusé au mois de janvier 1949 la proposition déshonorante des dirigeants du T.U.C. britannique et du C.I.O. américain tendant à suspendre les activités de la F.S.M. et par là, à faire disparaître cette organisation syndicale mondiale. En maintenant la F.S.M., en poursuivant l'application des décisions de la Conférence Syndicale Mondiale de Londres et du Congrès constitutif de Paris, le Bureau Exécutif et le Comité Exécutif de la F.S.M. ont infligé une défaite aux forces réactionnaires et aux fauteurs de guerre. Ceux-ci, en effet, avaient mis tous leurs espoirs dans l'intervention des dirigeants de l'American Federation of Labor et de quelques dirigeants du T. U. C. et du C. I. O. pour accomplir les objectifs de la politique impérialiste anglo-américaine.

10. — Le Congrès condamne ces dirigeants scissionnistes agissant sous les ordres des clans réactionnaires et impérialistes contre les intérêts des travailleurs et contre les organisations qui défendent avec courage le programme et la politique de la F.S.M. Ceux des membres de l'Exécutif élus à ce poste lors du premier Congrès Syndical Mondial qui ne se sont pas présentés devant le 2^e Congrès pour rendre compte de leur mandat ont démontré ainsi leur mépris de la démocra-

tie et des engagements contractés en commun.

Le II^e Congrès Syndical Mondial est clairement informé des tentatives faites par les dirigeants du T.U.C. et du C.I.O. pour saboter l'application des décisions les plus importantes de la F.S.M. (création des Départements Professionnels, convocation de la Conférence Syndicale des Pays asiatiques, politique de la F.S.M. en Allemagne et au Japon et unification démocratique des syndicats dans ces pays, etc...), le Congrès enregistré leur départ du Bureau Exécutif le 19 janvier 1949, comme l'aveu de l'échec de leur politique tendant à paralyser la F.S.M.

11. — Le Congrès constate avec satisfaction que les tentatives des dirigeants du T.U.C. et du C.I.O. pour faire disparaître la F.S.M. ont subi un échec complet, malgré que le T.U.C. et le C.I.O. et quelques autres Centrales Nationales aient quitté la F.S.M., celle-ci demeure l'organisation syndicale puissante et combative qui groupe les syndicats de l'immense majorité des pays du globe sans distinction de race, de nationalité, de religion et de tendance politique.

Le rapport de la Commission de Vérification des Comptes et de la Commission de Vérification des Mandats ont apporté la preuve que la situation financière de la F.S.M. est saine et que l'immense majorité des travailleurs organisés dans le monde est restée groupée dans les rangs de la F.S.M.

Le Congrès confirme la nécessité d'appliquer d'une manière plus ferme encore la politique syndicale de la F.S.M., qui doit viser à maintenir et à consolider l'unité du mouvement syndical mondial et à réaliser au sein de la Fédération le plus large rassemblement des travailleurs syndiqués sans aucune discrimination.

Le Congrès recommande aux futurs organes dirigeants de la F.S.M. de s'efforcer d'entraîner, par une activité constante et soutenue, tous les travailleurs y compris les membres d'organisations qui se sont détachés de la Fédération, à participer à l'action commune de la classe ouvrière sur la base du programme économique et social de la F.S.M.

12. — Le II^e Congrès ayant approuvé l'activité de la F.S.M. au sein de l'O.N.U., recommande au Bureau et au Comité Exécutif :

a) de poursuivre énergiquement le travail entrepris pour garantir les pleins droits de représentation de la F.S.M. au sein du Conseil Economique et Social et des Institutions Inter-gouvernementales et spécialisées ;

b) de défendre avec ténacité et persévérance dans toutes les institutions internationales, y compris le B.I.T., les intérêts vitaux des travailleurs.

13. — Le II^e Congrès charge le Bureau Exécutif d'élargir le travail de liaison de la Fédération Syndicale Mondiale avec toutes les organisations syndicales qui maintiennent leurs relations avec la F.S.M. Il demande à toutes ces organisations d'appuyer l'action quotidienne et permanente de la F.S.M. en faveur des intérêts des travailleurs, par l'application d'un large plan de propagande (radio, conférences, meetings, journaux et revues, brochures) visant à faire connaître le rôle et les activités de la F.S.M. sur les questions économiques, sociales et politiques d'intérêt capital pour la classe ouvrière mondiale.

14. — Le II^e Congrès Syndical Mondial exprime sa ferme conviction que les Centrales Syndicales nationales, les Unions internationales des Syndicats de chaque branche d'industrie (Départements Professionnels de la F.S.M.) et tous les syndicats de chaque profession dans tous les pays, aideront par tous les moyens en leur pouvoir au maintien d'un lien continu et direct entre les dizaines de millions de travailleurs, hommes et femmes, répartis dans le monde et de la direction de la Fédération Syndicale Mondiale.

L'application des décisions et résolutions de ce II^e Congrès Syndical Mondial va être la plus haute tâche de la Fédération Syndicale Mondiale.

Résolution sur la Politique Générale et la Lutte de la F. S. M.

pour la Paix, les Droits démocratiques des peuples et l'Unité Syndicale Internationale

Le Deuxième Congrès Syndical Mondial constate avec satisfaction que dans la situation internationale très complexe de l'après-guerre et en dépit de l'obstruction des principaux dirigeants du T.U.C. britannique et du C.I.O. américain, la F.S.M. occupe avec fermeté une place de première importance dans le camp de la paix et de la démocratie et qu'elle a su défendre victorieusement l'unité du mouvement syndical mondial.

Les conditions actuelles de la lutte de la classe ouvrière pour ses intérêts vitaux se distinguent nettement de celles qui existaient au moment où notre Fédération a été fondée. A l'époque, les peuples espéraient qu'une ère de paix durable et de prospérité s'ouvrirait devant eux, que des mesures seraient prises pour assurer l'élargissement de leurs droits démocratiques et pour satisfaire leurs besoins économiques et sociaux.

Aujourd'hui, ces espoirs sont du domaine du passé. Les Etats capitalistes n'ont pas tenu les engagements qu'ils avaient contractés durant la guerre. Bien plus, les milieux réactionnaires monopolistes ont commencé à préparer une nouvelle guerre mondiale.

Le « Plan Marshall », le « Union Occidentale », le « Pacte Atlantique » sont autant de maillons d'une même politique agressive des impérialistes anglo-américains qui aspirent à l'hégémonie mondiale.

La réaction poursuit une offensive violente contre le standard de vie des masses laborieuses tandis que le chômage et la misère s'étendent. Des attaques systématiques sont lancées par elle contre les mouvements démocratiques. Les libertés syndicales sont attaquées de toutes parts. Dans de nombreux pays tant métropolitains que coloniaux et semi-coloniaux, les syndicats sont réduits à la clandestinité, les ouvriers sont même privés du droit de grève et d'autres droits démocratiques les plus élémentaires. Des milliers de militants ouvriers sont exécutés ou emprisonnés.

Cependant, les efforts des fauteurs de guerre, de ceux qui cherchent à supprimer les libertés démocratiques, se heurtent à une résistance sans cesse croissante des peuples, pour lesquels une paix solide, une fraternelle coopération internationale et l'échec des projets de la réaction sont une nécessité vitale. Cette volonté a trouvé son expression éclatante à l'occasion du Congrès Mondial des Partisans de la Paix de Paris et de Prague.

Dans cette conjoncture, la Fédération Syndicale Mondiale doit être dans les premiers rangs de la lutte contre les fauteurs d'une nouvelle conflagration, pour les droits démocratiques des peuples, pour le développement du bien-être et pour l'unité de la classe ouvrière.

Le Congrès décide :

1° D'approuver les décisions du Congrès de Paris et de Prague des Partisans de la Paix. La Fédération, ses organismes dirigeants, les Centrales Syndicales et organisations adhérentes doivent prendre la part la plus active aux travaux du Comité permanent du Congrès Mondial des Partisans de la Paix, notamment pour toute action d'organisation et de propagande ;

2° Les syndicats de tous les pays doivent mener une large campagne pour dénoncer les fauteurs de guerre et rallier tous les travailleurs organisés dans les syndicats adhérents à la F.S.M. ainsi que ceux affiliés à d'autres syndicats ou non-syndiqués, au vaste mouvement populaire pour la paix et les libertés démocratiques. Suivant les particularités de chaque pays, il faut élaborer en conséquence les formes appropriées de campagne. Là où les conditions le permettent, les syndicats doivent former des Comités de Partisans de la Paix dans les entreprises et les administrations ;

3° Le Congrès charge les organismes exécutifs de la Fédération de soumettre sans retard au Comité perma-

nent du Congrès Mondial des Partisans de la Paix une proposition ayant pour objet d'organiser le plus vite possible une journée internationale de lutte et de manifestations populaires pour la paix et les libertés démocratiques ;

4° Le Congrès recommande à toutes les Centrales Syndicales adhérentes de poursuivre un travail systématique d'éclaircissement afin de dénoncer l'œuvre scissionniste et anti-ouvrière des principaux dirigeants de l'A.F.L., du T.U.C. et du C.I.O. ;

5° Vu l'importance particulière de la lutte pour la paix, les libertés démocratiques et l'unité syndicale, le Congrès estime indispensable d'adresser aux ouvriers et aux travailleurs du monde entier un manifeste les appelant à déployer plus largement leur action en faveur de ces buts ;

6° Le Congrès charge les organismes exécutifs de la Fédération d'agir activement pour l'adhésion de nouvelles centrales syndicales favorables à l'unité syndicale internationale et tout particulièrement des Centrales Syndicales des pays coloniaux et dépendants. Le Congrès déclare que les portes de la Fédération restent largement ouvertes à toutes les organisations syndicales, même les moins importantes numériquement, qui sont conscientes de l'urgence de la lutte commune des travailleurs et des syndicats de toute tendance pour les intérêts économiques essentiels, pour la paix et les libertés démocratiques ;

7° L'effort des organismes dirigeants de la F. S. M. doit tendre également à la reconstitution de l'unité syndicale à l'échelle nationale, notamment dans les pays où les ennemis de l'unité cherchent à réaliser et à approfondir la scission du mouvement syndical comme c'est par exemple le cas en Allemagne, au Japon, aux Indes et dans les pays de l'Amérique Latine ;

8° Le Congrès reconnaît que la meilleure façon de résorber la scission et de créer les conditions favorables pour le renforcement de l'unité syndicale, c'est d'appliquer une politique d'unité d'action pour la défense des revendications communes à tous les travailleurs selon les exemples donnés par la C.G.T. française dans les usines et les administrations publiques, et par la C.G.T. italienne lors de la récente grève victorieuse des ouvriers agricoles ;

9° Le Congrès charge les organes exécutifs de la Fédération d'utiliser largement la presse, la radio et les réunions de masse, comme armes de propagande dans la lutte pour la paix, l'unité syndicale internationale et la défense des libertés démocratiques ;

10° Les organismes de la Fédération, les Centrales syndicales nationales sont invitées à mettre tout en œuvre pour mobiliser les plus larges masses travailleuses pour la défense des libertés syndicales foulées aux pieds par les gouvernements capitalistes. Tous les moyens, tels que : adresse à l'O.N.U., pétitions aux gouvernements respectifs, organisation d'interventions massives, doivent être utilisés dans le combat pour cette juste cause ;

11° Le Congrès adresse son salut fraternel aux héros militants des syndicats et à la classe ouvrière de Chine, de Malaisie, d'Indonésie, du Viet-Nam et de Grèce qui sont au premier rang de la lutte contre l'impérialisme et aux militants et syndicats démocratiques de l'Espagne, du Portugal, du Brésil, du Chili, des Indes, de la Birmanie, du Siam, de l'Iran, etc., qui poursuivent dans la clandestinité une lutte tenace pour les intérêts de la classe ouvrière.

Le Congrès envoie en outre son salut cordial et affectueux au camarade Dange, combattant courageux de la cause syndicale, ainsi qu'à tous les militants et travail-

leurs actuellement emprisonnés dans les pays capitalistes, coloniaux et semi-coloniaux.

12° Le Congrès charge l'Exécutif de la Fédération d'attacher une attention soutenue à ce qu'une aide maximum soit apportée aux jeunes mouvements syndicaux des pays coloniaux : convocation de conférences régionales, envoi de commissions et de délégations fraternelles pour enquêter sur la situation des syndicats ; édition de publications spéciales dans les lan-

gues particulières de ces pays.

Le Deuxième Congrès Syndical Mondial, conscient du rôle que doit jouer la Fédération Syndicale Mondiale, et confiant dans les forces immenses et les possibilités d'action de la classe ouvrière, demande à toutes les Organisations adhérentes ou non, de mettre tout en œuvre pour la réalisation rapide de l'unité la plus large, gage de la victoire certaine sur les fauteurs de guerre de tous ceux qui ont pour idéal le bien-être, le progrès social, les libertés démocratiques.

Sur proposition de la F. S. M., la Journée Internationale pour la Paix aura lieu dans le monde entier le 2 octobre 1949.

Le Bureau Confédéral a attiré à plusieurs reprises l'attention des organisations confédérées sur l'importance de cette journée et sur la préparation qu'elle nécessite.

(Voir Peuple n° 263 du 11 au 18 août)

Résolution sur le Rapport d'Activité de la F. S. M.

des Centrales Syndicales Nationales pour la défense des intérêts économiques et sociaux des travailleurs

1° Le II^e Congrès constate que la F.S.M. et les Centrales nationales ont mené et mènent une lutte résolue pour la réalisation du programme de défense des intérêts économiques et sociaux des travailleurs adopté à la Conférence Mondiale de Londres et au Congrès Syndical Mondial de Paris.

La Fédération Syndicale Mondiale a soumis à l'Organisation des Nations Unies la question du « salaire égal à travail égal » ; elle a soutenu les ouvriers des divers pays en lutte pour l'amélioration de leurs conditions de vie ; elle s'est révélée l'organisateur du mouvement international de solidarité et d'aide aux mineurs français en grève, aux dockers américains, aux marins du Canada et aux autres détachements de la classe ouvrière de divers pays. La Fédération Mondiale a soumis aux Centrales Nationales des pays métropolitains le problème de l'aide aux syndicats des pays coloniaux dans leur lutte pour l'amélioration de la situation économique et sociale dans les colonies, contre la discrimination de race, de sexe et de religion.

2° Aussitôt après la fin de la guerre, les syndicats d'une série de pays capitalistes ont obtenu certains succès dans l'amélioration des conditions économiques des travailleurs, ce qui s'est traduit par l'adoption dans quelques pays de lois portant création de comités d'entreprise, interdiction du licenciement des ouvriers, institution de primes de vie chère, introduction de l'allocation de chômage, institution des congés payés, etc. Cependant, ces derniers temps, du fait de l'attaque menée par le capital monopolisateur contre le niveau de vie des travailleurs, la situation matérielle des masses populaires dans les pays capitalistes s'est considérablement aggravée.

3° Le Plan Marshall, imposé aux peuples de l'Europe Occidentale par l'impérialisme américain, entraîne un chômage et un appauvrissement des masses, ainsi que la perte pour les pays mshallisés de leur indépendance économique et la réduction de leur industrie nationale.

Le Plan Marshall aggrave les conditions de vie de la classe ouvrière américaine elle-même.

4° L'aggravation de la situation économique des travailleurs des pays capitalistes s'accompagne de l'intensification de l'offensive de la réaction contre les droits et libertés démocratiques de la classe ouvrière. Dans de nombreux pays sont introduites des législations anti-ouvrières du type de la loi Taft-Hartley en vigueur aux Etats-Unis ; les grèves sont déclarées illégales, la répression contre les organisations syndicales se renforce.

Les leaders scissionnistes des Centrales Syndicales d'Angleterre, des U.S.A., de Hollande, de Belgique, de Suède et du Danemark ont causé un grave dommage aux intérêts de la classe ouvrière, en prenant la défense du « Plan Marshall », qui amène le chômage et la misère aux travailleurs de leurs pays. Les dirigeants de la Fédération Américaine du Travail, du Congrès des Trade Unions britanniques et de quelques autres Centrales syndicales, par leur politique de scission de l'unité syndicale, affaiblissent les forces de la classe ouvrière dans sa lutte pour ses intérêts vitaux. Ils se révèlent ainsi les complices de la politique des milieux impérialistes, qui tend à aggraver la situation économique des travailleurs dans leurs pays.

5° Dans les pays coloniaux et dépendants, les conditions économiques et sociales des travailleurs sont particulièrement dures. Sous diverses formes, le travail forcé y existe encore, et l'exploitation féroce de la classe ouvrière est encore aggravée du fait de la discrimination de sexe, de race, d'âge. Les syndicats libres sont poursuivis par les gouvernements, et leurs dirigeants sont soumis à une monstrueuse répression.

La discrimination dans le domaine du travail et du salaire, selon la race et la nationalité, existe non seulement dans les colonies, mais aussi aux Etats-Unis d'Amérique. Dans ce pays, l'accès au travail qualifié est interdit aux Noirs, de même qu'aux Mexicains, aux Porto-Ricains, aux Chinois et aux Japonais. Des échelles spéciales de salaires sont appliquées pour les Noirs, prévoyant un salaire inférieur à celui des travailleurs blancs de la même catégorie.

6° Le Congrès salue les syndicats démocratiques de France, d'Italie, des Indes, des pays d'Amérique Latine et des autres pays capitalistes et coloniaux, qui mènent une lutte héroïque pour la défense des droits économiques et sociaux des travailleurs. Cette lutte se déroule dans des conditions de répression féroce de la part des gouvernements capitalistes ; elle est en butte à l'activité de sape des scissionnistes de l'unité ouvrière menée par les syndicats réformistes et gouvernementaux.

7° Le Congrès constate avec satisfaction qu'en U.R. S.S. le bien-être matériel et culturel des travailleurs augmente sans cesse.

Ces succès sont obtenus grâce à la nature socialiste de l'Etat soviétique, où il n'y a pas de propriété privée des moyens de production, ni de contradiction entre l'Etat et les ouvriers.

Les Syndicats de l'Union Soviétique prennent une

part active dans la construction socialiste assurant l'élévation du standard de vie des travailleurs du pays.

La cadence rapide de la reconstruction d'après guerre et du développement de l'économie nationale, cadence atteinte par l'Union Soviétique sans aide étrangère, témoigne une fois de plus de la supériorité de l'économie socialiste sur le système capitaliste.

8° Des succès importants pour l'amélioration de la situation économique des travailleurs et pour la défense de leurs droits sociaux, ont été obtenus par les Syndicats des pays de Démocratie Populaire qui sont entrés dans la voie du développement socialiste. Ces succès s'expriment dans la réalisation du principe « salaire égal à travail égal », dans l'introduction et le développement d'une législation progressive du travail et des assurances sociales d'Etat, dans la liquidation du chômage, dans la hausse du salaire réel et du niveau de vie des travailleurs.

9° Les décisions de la Conférence de Londres et du Congrès Syndical Mondial de Paris ont fixé les tâches qui se posent aux Centrales syndicales nationales de tous les pays dans le domaine de leur activité pour la défense des intérêts économiques et sociaux des travailleurs.

Le Congrès appelle les Centrales syndicales nationales et les Syndicats de tous les pays à une lutte décisive pour l'application de ces décisions contre les tentatives du patronat et des gouvernements capitalistes de faire supporter à la classe ouvrière tout le poids de la crise économique qui approche.

Le II^e Congrès Mondial estime que l'arme essentielle de lutte pour l'amélioration des conditions économiques et sociales des travailleurs, contre l'offensive grandissante du capital, est le renforcement de l'unité syndicale de la classe ouvrière et la consolidation de la F. S. M.

Le Congrès appelle les syndicats à lutter pour l'indépendance économique de leurs pays ; pour la sauvegarde et le développement de leur industrie nationale, unique moyen de liquider efficacement la débâcle économique d'après guerre et de relever le niveau de vie des masses populaires ; il les appelle à lutter pour la réduction des budgets militaires.

Les syndicats doivent lutter pour l'indépendance économique des pays coloniaux et dépendants, contre un travail forcé d'esclave dans les pays capitalistes et coloniaux, contre la discrimination entre les travailleurs selon l'âge, le sexe, la race ou la nationalité.

Il est nécessaire que les syndicats mènent la lutte pour l'abrogation des lois anti-ouvrières, et qu'ils obtiennent l'adoption d'une législation sociale progressive prévoyant la réduction de la journée de travail, la création d'une indemnité de chômage et l'introduction aux frais du Gouvernement et des employeurs des assurances sociales, ainsi que des soins médicaux gratuits et des congés payés. Il faut qu'ils mènent aussi la lutte pour la stabilité du travail, contre le blocage et la baisse des salaires, et pour l'augmentation réelle de ces salaires.

10° Le Congrès charge le Bureau Exécutif de la F.S.M. de diffuser largement le programme de défense des intérêts économiques et sociaux des travailleurs adopté par la Conférence Syndicale Mondiale de Londres et par le Congrès Syndical Mondial de Paris, en tenant compte des changements économiques et sociaux intervenus entre temps et de l'expérience de la lutte acquise par la classe ouvrière.

11° Le Congrès charge le Comité Exécutif de la F.S.M. de créer un fonds international de solidarité aux travailleurs et d'aider aux organisations syndicales, constitué de versements bénévoles de la part des organisations syndicales, des membres des syndicats, des personnalités et des organisations soutenant la classe ouvrière dans la lutte pour ses intérêts vitaux.

Résolution sur les Rapports concernant l'activité Syndicale dans les pays d'Asie, d'Australasie, d'Afrique et d'Amérique Latine

élaborée par le Secrétariat de la F. S. M. sur la base des recommandations du 2^e Congrès Syndical Mondial, du Comité Exécutif et de la Commission des Résolutions

Le II^e Congrès Syndical Mondial réaffirme les principes établis par la Conférence de Londres et par le Congrès de Paris en ce qui concerne les pays coloniaux, semi-coloniaux et économiquement arriérés, et visant en particulier :

— à mettre fin au système des colonies, des protectorats et des territoires dépendants en tant que sphères d'exploitation économique ;

— à développer les organisations syndicales dans ces pays sans aucune discrimination de race, de couleur, de nationalité et de religion, et à établir une législation ouvrière assurant la protection des travailleurs et leur participation effective à l'élaboration et à la direction de la politique économique du pays ;

— à lutter contre toute discrimination sociale, économique ou politique basée sur la race, la couleur, la religion ou le sexe ; à lutter pour l'application du principe d'un salaire égal pour un travail égal, tant dans l'industrie privée que dans les services publics ; à s'opposer à toute restriction de l'immigration fondée sur une discrimination raciale ;

— à aider les peuples de ces pays à obtenir l'application de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et à atteindre une entière indépendance nationale ;

— à assurer aux pays coloniaux et économiquement arriérés l'aide nécessaire au développement de leur

économie nationale, sans ingérence ou contrôle des trusts et des monopoles internationaux et des puissances étrangères ;

— à envoyer des commissions dans les pays coloniaux et semi-coloniaux pour y enquêter sur les conditions économiques et politiques ;

— à convoquer une Conférence syndicale asiatique.

Le 2^e Congrès Syndical Mondial note qu'en application de ces principes, les organes exécutifs de la F.S.M. ont pris un certain nombre de mesures pratiques, parmi lesquelles : l'envoi de commissions d'enquête en Iran, en Tunisie, au Japon et en Corée ; l'envoi d'un représentant de la F.S.M. dans différents pays africains en préparation de la Conférence Syndicale Pan-Africaine ; la tenue de cette Conférence à Dakar.

En outre, le Congrès prend note du fait que la F.S.M. a saisi toutes les occasions de poser et de défendre devant les Nations Unies les principes établis à Londres et à Paris en 1945.

Le 2^e Congrès Syndical Mondial condamne vigoureusement l'action des représentants du T.U.C. et du C.I.O. qui, en s'opposant à l'application pratique des principes mentionnés ci-dessus, sont parvenus à empêcher l'organisation de la Conférence Syndicale Pan-Asiatique, l'envoi d'une commission d'enquête en Palestine et

L'application des décisions de la Conférence de Dakar. Toutefois, le Congrès note avec plaisir que le Bureau et le Comité Exécutifs ont décidé en janvier 1949 que la conférence syndicale des pays asiatiques et australiens devrait avoir lieu en Chine avant la fin de 1949, et que conformément à cette décision le Secrétariat a procédé à des travaux préparatoires pour convoquer la Conférence à Pékin en novembre 1949.

Le Congrès constate que, comme le montre l'évolution de la situation depuis le 1^{er} Congrès Syndical Mondial, l'exploitation impérialiste et l'oppression politique et militaire que subissent les pays coloniaux n'ont fait qu'augmenter, contrairement aux promesses relatives à leur droit à disposer d'eux-mêmes que les puissances coloniales ont faites aux peuples au cours et à l'issue de la deuxième guerre mondiale.

A mesure que se dessine devant le monde capitaliste la menace d'une crise économique, les classes dirigeantes des pays capitalistes essaient de résoudre leurs difficultés, non seulement en accentuant l'exploitation des travailleurs des territoires métropolitains, mais encore et surtout en exerçant sur les travailleurs des pays coloniaux une pression économique et militaire accrue visant à augmenter leurs profits.

Cette tendance à infliger aux travailleurs coloniaux un fardeau plus lourd et des conditions encore plus inhumaines est nettement révélée dans le récent « Plan Quadriennal » du Gouvernement britannique, qui prévoit des sommes importantes pour le « développement » colonial, et dans le discours inaugural du Président Truman en janvier 1949, dont le Quatrième Point contient des propositions d'investissements dans un esprit analogue.

Cette dernière déclaration permet de prévoir clairement une intensification de l'intérêt que portent les Etats-Unis aux pays coloniaux, et l'application de plans d'investissements à grande échelle sur la base des principes complètement opposés à ceux adoptés par la Conférence de Londres et le Congrès de Paris pour le développement des pays économiquement arriérés.

Cette ingérence du capitalisme dans les pays coloniaux après la guerre, s'accompagne d'une oppression systématique du mouvement syndical véritable et des libertés démocratiques, et de tentatives de créer des organisations syndicales aux ordres des patrons et des gouvernements et de les grouper par continent en pseudo-fédérations internationales.

Le Congrès met en garde les travailleurs des pays coloniaux, semi-coloniaux et économiquement arriérés contre le fait que si l'on permet à tous ces plans d'arriver à maturité, tout le contrôle politique et économique passera aux mains de la plus forte des puissances impérialistes du monde, et la tâche d'émancipation économique et politique en sera rendue plus difficile.

Déjà, des fonds du plan Marshall sont alloués pour des études préliminaires en Afrique, visant à augmenter encore les profits des monopoles américains et la production de matières premières stratégiques par une main-d'œuvre faiblement payée et privée de ses droits syndicaux. Des bases militaires sont établies pour une future guerre d'agression, et l'on procède à un large recrutement de troupes coloniales destinées à écraser les autres peuples coloniaux qui, dans différentes parties du monde, luttent pour leurs libertés.

Dans ces circonstances le 2^e Congrès Syndical Mondial condamne les guerres coloniales qui font rage au Viet-Nam, en Indonésie et en Malaisie, et la mobilisation de peuples coloniaux contre leurs frères d'oppression.

Le Congrès prend vigoureusement position contre l'exploitation accrue des pays coloniaux et semi-coloniaux, contre la limitation des libertés syndicales qui facilite cette exploitation et contre les tentatives des puissances capitalistes utilisant des agents à leur solde

pour provoquer dans le mouvement syndical des scissions visant à l'affaiblir, et pour susciter des groupements par continent de soi-disant syndicaux, afin de détourner les travailleurs et leurs organisations de leurs véritables buts.

Le Congrès dénonce en particulier devant les travailleurs des pays coloniaux et dépendants les déclarations par lesquelles certains dirigeants du T. U. C. britannique, du C.I.O. américain et de l'American Federation of Labor ont ouvertement affirmé être les inspirateurs de cette politique, et clairement exprimé leur intention de montrer la voie de son application.

En conséquence le 2^e Congrès Syndical Mondial charge les organes exécutifs de la F.S.M. :

1^o d'intensifier leur activité en faveur des peuples coloniaux suivant les principes fondamentaux de la F.S.M. et le plan d'action adopté par le Conseil Général de Prague après la Conférence de Dakar. Le Congrès est d'avis que ce plan d'action est largement applicable non seulement en Afrique mais aussi dans les autres pays coloniaux, semi-coloniaux et opprimés ;

2^o de prendre sérieusement en considération l'établissement de Bureaux Régionaux de Liaison dans les parties du monde où ils peuvent être nécessaires pour améliorer les conditions de vie de la classe ouvrière et développer les syndicats ;

3^o d'envisager les moyens de poursuivre dans les pays coloniaux et semi-coloniaux une éducation syndicale visant fondamentalement à éclairer les travailleurs sur la nécessité de l'unité syndicale ;

4^o de continuer et développer l'utilisation de toutes possibilités accordées par les Nations Unies de défendre les droits des peuples des pays coloniaux, en particulier en ce qui concerne la garantie de l'exercice et du développement des droits syndicaux ;

5^o de continuer d'envoyer des Commissions d'enquête dans les pays coloniaux et apporter ainsi toute l'aide pratique possible aux jeunes mouvements syndicaux de ces pays ;

6^o de développer la participation des organisations de ces pays aux activités des Unions Internationales de Syndicats par branches d'industrie (Départements Professionnels de la F.S.M.).

Le Deuxième Congrès Syndical Mondial appelle aussi les syndicats des pays coloniaux et semi-coloniaux à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour réaliser l'unité syndicale là où elle n'existe pas. Dans certains pays, des groupes de travailleurs ont été induits en erreur et amenés à soutenir des organisations opposées aux buts de la classe ouvrière ; dans ce cas, le travail d'unification, tout en mettant en lumière les véritables visées de ceux qui ont ainsi fourvoyé les travailleurs, devra être effectué dans un esprit large et non sectaire.

Le Congrès fait appel aux mouvements syndicaux des pays métropolitains pour qu'ils apportent une aide fraternelle aux peuples coloniaux en lutte pour leur liberté et leur indépendance et à leurs organisations syndicalistes. Le Congrès souligne que le combat de la classe ouvrière mondiale pour la paix, la liberté et les droits démocratiques des peuples, pour l'amélioration de la situation économique et sociale des travailleurs, est un et indivisible. Le gage de succès de cette grande bataille est dans l'unité de la classe ouvrière et de tous les travailleurs. Plus vite les peuples coloniaux seront libres, plus vite les travailleurs des pays impérialistes seront libérés de l'écrasant fardeau des budgets de guerre et autres charges, qui servent non point à améliorer le niveau de vie de la classe ouvrière métropolitaine, mais à ajouter aux profits des capitalistes et aux moyens d'attaquer les travailleurs et leurs organisations syndicales.

Le Congrès félicite le peuple chinois et ses organisations syndicales et exprime sa satisfaction devant le rôle toujours croissant que jouent les syndicats dans la vie de la Nation chinoise.

Résolution sur le Problème de la Migration de Main-d'œuvre et de l'Égalité des Droits Économiques et Sociaux des travailleurs immigrants

élaborée par le Secrétariat de la F. S. M. sur la base des recommandations du II^e Congrès
Syndical Mondial, du Comité Exécutif et de la Commission des Résolutions

1. Le Congrès constate que la migration, en tant que phénomène de masse, n'existe que dans les pays ayant un système d'économie capitaliste ; elle est le résultat de la dépression économique, du chômage et de la condition matérielle pénible des travailleurs dans les pays capitalistes, coloniaux et dépendants.

De nombreux cas de violation des droits élémentaires des travailleurs immigrants peuvent être constatés.

2. Considérant que la défense des intérêts des travailleurs immigrants est une des tâches de la Fédération Syndicale Mondiale, le Congrès appelle les centrales syndicales nationales à insister auprès de leurs gouvernements pour l'application des principes suivants :

a) La migration de la main-d'œuvre d'un pays à l'autre ne doit être permise que sur la base d'accords bilatéraux des gouvernements des pays intéressés et avec la participation des représentants des organisations syndicales ;

b) Il est nécessaire de prendre des mesures qui empêcheraient d'utiliser la migration pour abaisser les salaires et les conditions de vie ou droits et libertés syndicaux acquis par les travailleurs du pays considéré. Comme règle générale, la migration de la main-d'œuvre ne doit pas être autorisée dans les pays où les besoins en ouvriers des professions correspondantes peuvent être satisfaits par les réserves en main-d'œuvre intérieure. C'est pourquoi la conclusion des accords bilatéraux doit être précédée par des renseignements détaillés sur les besoins en main-d'œuvre dans l'un des pays cherchant à conclure un accord ;

c) Le recrutement de la main-d'œuvre doit se faire uniquement au moyen de la conclusion d'accord individuels avec les ouvriers migrants, avec la participation des organisations syndicales, les travailleurs immigrants devant être pleinement informés sur les con-

ditions de travail du pays dans lequel ils se rendent et de la législation en vigueur dans ce pays sur le travail et l'assurance sociale ;

d) Les organisations qui s'occupent des questions du travail doivent être chargées de l'établissement des accords individuels et du contrôle de leur application ; elles doivent également veiller à ce que de fausses informations ne soient pas fournies aux travailleurs ;

e) La conclusion des accords bilatéraux doit prévoir :
— la garantie des droits économiques et sociaux des travailleurs immigrants, comprenant le droit de se syndiquer et le droit aux assurances sociales ;

— la garantie qu'aucune discrimination basée sur la nationalité, la race, la langue, la religion et le sexe ne sera appliquée aux immigrants ; en conséquence, la garantie pour tous les émigrants sans exception de l'entière jouissance de leurs droits démocratiques ;

— la garantie des intérêts des travailleurs immigrants au cas où l'employeur n'appliquerait pas les conditions de travail par rapport aux conditions fixées dans le pays en question par la législation et les conventions collectives ;

— le droit de retourner dans leur pays, tant pour les immigrants eux-mêmes que pour les membres de leurs familles ;

— le remboursement des frais du voyage aller et retour dans leur pays, au cas où celui-ci serait motivé par la non-exécution des conditions de l'accord ou du contrat individuel.

3. Le Congrès appelle les centrales syndicales nationales à apporter l'aide maximum aux travailleurs immigrants et à prendre des mesures afin d'empêcher toute violation de leurs droits et intérêts.

Résolution concernant les Départements Professionnels de la F. S. M.

Le II^e Congrès Syndical Mondial, après avoir écouté et discuté les rapports des Camarades Di Vittorio et Gebert sur l'article 13 des Statuts de la F.S.M. souligne que les organes exécutifs de la F.S.M. ont tout mis en œuvre pour obtenir un accord avec les dirigeants des S.P.I. en vue de la participation de ces derniers aux Départements Professionnels.

Durant 3 années et demie, la F.S.M. a mené des pourparlers avec eux. Elle est allée au-devant de leurs exigences sur les conditions de leur participation aux Départements Professionnels.

Le 16 septembre 1948, au cours d'une réunion commune avec les représentants des S.P.I., le Bureau Exécutif leur a proposé une fois de plus de collaborer avec la F.S.M., sous toute condition jugée souhaitable par eux.

Ils ont répondu à ces propositions par une fin de non recevoir.

Par leur attitude négative au sujet de leur collaboration avec la F.S.M. pour créer des Départements Professionnels réunissant tous les travailleurs du monde entier, les dirigeants des S.P.I. ont démontré qu'ils ne défendaient pas les intérêts des masses laborieuses, mais qu'ils soutenaient la politique impérialiste de scission du mouvement syndical.

Par-dessus les frontières nationales, les grands trusts internationaux développent leur activité anti-ouvrière et antidémocratique. Ils contrôlent des branches entières d'industrie dans les différents pays capitalistes. Ils exploitent indistinctement tous les travailleurs, qui voient leur état de misère s'aggraver, notamment par la diminution de leurs salaires réels et l'accroissement du chômage.

Dans de telles conditions, il est d'une nécessité vitale d'organiser toujours plus solidement et d'unir toujours plus étroitement les travailleurs sur les bases revendicatives qui leur sont communes, pour la défense de leurs droits syndicaux et de leurs intérêts économiques et sociaux.

Le Congrès approuve les décisions du Comité Exécutif de janvier 1949 et les mesures pratiques de mise en place des Départements Professionnels qui les ont suivies. Il se félicite qu'en ce qui concerne l'Enseignement, la Métallurgie, le Textile et les Cuirs et Peaux, les Départements Professionnels aient commencé à fonctionner.

Le Congrès invite le Comité Exécutif de la F.S.M. à poursuivre activement son travail d'édification des Départements Professionnels.

Il décide que les Départements Professionnels de la

F.S.M. porteront la dénomination suivante :

« Union Internationale des Syndicats » (D.P. de la F.S.M.), suivie de l'appellation donnée à l'industrie correspondante, par exemple : « Union Internationale des Syndicats des Transports » (D.P. de la F.S.M.).

Le Congrès confirme que la porte de chaque Union Internationale des Syndicats (D.P. de la F.S.M.) est ouverte à tous les travailleurs sans aucune discrimination de race, de nationalité, de conception politique, philosophique ou religieuse. Il précise également que toute organisation syndicale ou groupement de travailleurs, quelle que soit sa structure ou sa composition, peut adhérer à une Union Internationale des Syndicats (D.P. de la F.S.M.), que la Centrale Nationale à laquelle il appartenait soit affiliée ou non à la F.S.M.

Le Congrès rappelle que la tâche essentielle des Unions Internationales des Syndicats (D.P. de la F.S.M.) est d'assurer en permanence la défense des intérêts vitaux des travailleurs, la coopération fraternelle, l'entraide internationale et la solidarité de classe entre eux, sans aucune discrimination, une seule considération entrant en ligne de compte :

l'organisation de la lutte victorieuse des travailleurs sur la recherche constante de leur unité internationale sur le terrain professionnel.

Il rappelle également que les Unions Internationales des Syndicats (D.P. de la F.S.M.) ont pour but de coordonner la lutte des organisations syndicales :

— pour l'aboutissement des revendications économiques et sociales des travailleurs ;

— pour défendre leurs droits syndicaux, consolider les syndicats faibles, et créer des Syndicats là où il n'en existe pas encore ;

— pour augmenter leurs salaires réels et en garantir le pouvoir d'achat ;

— pour obtenir la réduction de la durée du travail ;

— pour protéger les travailleurs et leurs familles contre le chômage ;

— pour obtenir des garanties en ce qui concerne les congés payés annuels, les conditions d'hygiène, le service de santé, dans le cadre de plans complets de Sécurité Sociale ;

— pour imposer le principe « à travail égal, salaire égal ».

En conclusion, le Congrès affirme sa conviction que les Unions Internationales des Syndicats (D.P. de la F.S.M.) conduiront les travailleurs aux luttes victorieuses pour la défense de leurs revendications et de la paix.

Le Congrès proteste contre la condamnation à mort de dix marins grecs

RESOLUTION

Le II^e Congrès de la Fédération Syndicale Mondiale se prononce énergiquement en faveur des 10 marins militants du mouvement syndical grec, condamnés à mort par le Gouvernement monarcho-fasciste de Grèce. Fils fidèles de la classe ouvrière, ils ont été des combattants actifs du mouvement de la résistance pendant l'occupation hitlérienne en Grèce. Après la libération du pays, ils ont lutté pour sa démocratisation et pour l'élévation du niveau de vie des travailleurs. Pour s'être mis sans réserve au service de leur peuple, ils ont été condamnés à mort en 1948 par le Gouvernement monarcho-fasciste d'Athènes. Ce n'est que grâce à l'intervention des organisations démocratiques de masse et de l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations

Unies que cette condamnation criminelle n'a pas été mise à exécution.

Cependant, les monarcho-fascistes grecs brûlent du désir d'exécuter la sentence prononcée contre les marins emprisonnés.

Le Congrès, au nom des soixante et onze millions et demi de travailleurs unis au sein de la F.S.M., proteste contre la condamnation à mort des dix marins grecs et exige la libération immédiate de ces victimes innocentes de la terreur monarcho-fasciste.

Le Congrès charge le Secrétariat de la F.S.M. de prendre les mesures qui s'imposent pour intervenir auprès de l'O.N.U. et des Gouvernements grec, britannique et américain dans d'esprit de la présente résolution.

71.786.515 Travailleurs

ont adhéré au 2^e Congrès Syndical Mondial

LISTE A. - Organisations adhérentes au 2^e Congrès de la F.S.M.

PAYS	TITRE DE L'ORGANISATION	NOMBRE d'adhérents	DELEGUES				Autorisés comme invités supplément.
			Statutaires		présents		
			tit.	suppl.	tit.	suppl.	
Afrique du Sud	Syndicats non européens	119.000	1	1	1		
Albanie	Union des Syndicats	64.000	1	1	1	1	
Allemagne	F.D.G.B.	5.049.900	20	4	18		
Australie	Cons. Synd.	625.000	2	2	1		
Birmanie	Congrès Trad. Union	20.000	1	1			
Bolivie	C.S.T.B.	45.000			1		
Bésil	Conf. Trav.	150.000	1	1	1	1	4
Bulgarie	U.G.P.O.	750.000	2	3	3		
Ceylan	Fédération Syndicale	20.230	1	1	1		
Chili	C.T.Ch.	200.000	1	1	1		
Chine	Fédération Pan-Chinoise	3.590.000	14	4			
Chypre	Cons. Synd.	13.200	1	1	1	1	1
Cotombie	Conf. des Trav.	200.000	1	1			
Corée du Nord	Cons. Synd.	467.000	2	2			
Costa-Rica	Conf. des Trav.	50.000	1	1	1		
Corée du Sud	Cons. Synd.	252.000	1	1			
Cuba	C.T.C.	500.000	2	2	2		
Espagne	U.G.T. Paris	31.250	1	1	1	1	
Finlande	Conf. Synd.	260.000	1	1	1		
France	C.G.T.	5.100.000	20	4	20	2	
Grèce	C.G.T.				1		
Guatemala	Conf. des Trav.	50.000	1	1	1	1	
Hongrie	Cons. Synd.	1.600.000	7	4	6	2	
Indes	A.I.T.U.C.	600.000	2	2			
Italie	C.G.I.L.	5.588.366	22	4	2	4	3
Israël	Histadruth	250.000	1	1	1	1	3
Israël	Arabes	20.000	1	1	1	1	
Japon	C.L. des Synd.	6.700.000	27	4			
Liban	Féd. Synd.	25.570	1	1	1		
Luxembourg	Féd. Synd. Libre	10.000	1	1	1		
Mexique	Un. Gén. des Trav. et Pays.	500.000	2	2	2		
Mongolie	Cons. des Synd.	28.000	1	1			
Pays-Bas	E.V.C.	170.000	1	1	1	1	
Panama	Féd. Synd. des Travail.	25.000	1	1			
Philippines	C.I.O.	100.000	1	1			
Pologne	Com. Synd.	3.500.000	14	4	14	4	
Rhodésie du Nord	Féd. des Mineurs	3.000	1	1	1		
Roumanie	C.G.T.	1.716.279	7	4	7	4	5
Tchécoslovaquie	Cons. Synd.	3.000.000	12	4	12	4	
Trieste	Synd. Unif.	80.000	1	1	1	1	
Tunisie	U.S.T.T.	33.000	1	1	1	1	
Tunisie	U.G.T.	56.370	1	1	1	1	1
U. R. S. S.	Cons. Cent. des Synd.	28.500.000	42	4	30	4	3
Uruguay	Union Gle des Travailleurs	40.000	1	1			
Viet-Nam	C.G.T.	258.000	1	1	1	1	
Yougoslavie	Conf. des Syndicats	1.500.000	6	4	6	3	
Syrie	Congr. Ouvrier	17.250	1	1	1		
TOTAL		71.786.515			166	37	22

LISTE B. - Organisations participantes non présentes

PAYS	TITRE DE L'ORGANISATION	NOMBRE d'adhérents	NOMBRE de délégués statutaires	
			titulaires	suppl.
Birmanie	Congrès des Syndicats	20.000	1	1
Chine	Fédération Pan Chinoise	3.500.000		
Corée du Nord	Conseil Syndical	467.000	2	2
Corée du Sud	— id. —	252.000	1	1
Colombie	Conf. des Trav.	200.000	1	1
Indes	A.I.T.U.C.	600.000		
Philippines	C.I.O.	100.000	1	1
Japon	Com. L. des Synd.	6.700.000	27	4
Panama	Fédération Synd. des Trav.	25.000	1	1
Mongolie	Cons. des Synd.	28.000	1	1
Uruguay	Union Générale des Travailleurs	40.000	1	1

LISTE C. - Organisations observatrices

PAYS	TITRE DE L'ORGANISATION	NOMBRE d'adhérents	NOMBRE observateurs	
Argentine	Mouvement d'opposition		1	
Finlande	Syndicat des Métaux	6.000	1	
Nouvelle-Zélande	Syndicat Maritime		1	
Canada	Syndicat de l'Electricité	25.000	1	
Belgique			5	
Pakistan			1	
Ceylan			1	délégué fraternel
Equateur			1	
Islande			1	
Guatemala	Fédération Syndicale		1	
Venezuela	Comité Syndical Unitaire du Pétrole	25.000	3	
	Fron. des Trav. Etat de Anzoatégui	35.000	3	
	Fron. des Trav. de l'Etat de Miranda		2	
			1	
Australie			1	
Autriche			1	
			27	

LISTE D. - Départements professionnels

	DELEGUES	
	titulaires	suppléants
Cuirs et Peaux	1	1
Métaux	1	1
Enseignement	1	1
Textile	1	1
	4	4

Le nouveau Bureau Exécutif de la F. S. M.

Dès sa première réunion, le 8 juillet 1949, le Conseil Général a réélu à l'unanimité, au milieu de vifs applaudissements, **Louis Saillant, Secrétaire de la F. S. M.**

Le lendemain, 9 juillet, le nouveau Comité Exécutif, sur proposition présentée par le Secrétaire Général et appuyée en premier lieu par les délégations de l'U. R. S. S., de l'Amérique Latine, de la

France, auxquelles se joignit, en exprimant sa fierté et sa gratitude, la délégation de l'Italie, a réélu à l'unanimité **Guiseppe Di Vittorio, Président de la F. S. M.** Son élection fut chaleureusement applaudie par tous les membres du Comité Exécutif, debout.

Le Comité Exécutif a ensuite élu, à l'unanimité le nouveau Bureau Exécutif.

BUREAU EXECUTIF

(Composé du Président, du Secrétaire et de 11 Vice-Présidents)

PRESIDENT.....	G. D. VITTORIO (Italie).
SECRETAIRE GENERAL.....	L. SAILLANT (France).
VICE-PRESIDENTS.....	V. V. KUZNETSOV (U.R.S.S.).
	A. LE LEAP (France).
	V. LOMBARDO TOLEDANO (Amérique Latine).
	LIU CHAO CHIH (Chine).
	B. BLOKZJIL (Pays-Bas).
	F. ZUPKA (Tchécoslovaquie).
	S. A. DANGE (Indes).
	L. PENA (Cuba).
	DIALO ABDOULA (Afrique Occidentale).

Plus deux sièges réservés aux organisations des U.S.A. et de la Grande-Bretagne.

Les nouveaux Commissaires aux Comptes

Le Congrès a élu à l'unanimité, le 8 juillet 1949, les nouveaux Commissaires aux Comptes de la F.S.M.

V. BORISOV (U.R.S.S.).

J. HARUSTYAK (Hongrie).

et un camarades à désigner par les **Pays-Bas.**

Le nouveau
CONSEIL GÉNÉRAL DE LA F. S. M.
 élu par le Deuxième Congrès Syndical Mondial

Le 8 juillet 1949, le Congrès a élu le nouveau Conseil général de la F. S. M., composé comme suit :

PAYS	DELEGUES		NOMS DES DELEGUES	
	tit.	sup.	titulaires	suppléants
Afrique du Sud (Synd. Non-Européens)...	1	1	D. BUCKLE.	
Albanie	1	1	P. PERISTERI.	MISHA K.
Allemagne (F.D.G.B.)	3	3	H. WARNKE.	H. SCHLIMME.
			B. GOERING.	F. MALTEL.
			A. DETER.	W. MASCHKE.
Australie	1	1		
Birmanie	1	1	F. BRUN.	G. ORELLANA.
Bolivie	1	1	R. MORENA.	P. DE CARVALHOBRAGA.
Brsil	1	1	R. DAMIANOFF.	B. BLAGOEFF.
Bulgarie	1	1	S. A. WICKREMASINGHE.	L. B. JAYASENA.
Ceylan	1	1	S. OCAMPO.	G. SANCHEZ.
Chili	1	1	CHU HSUEH FAN.	CHANG WEI-CHENG.
Chine	2	2	LIU CHANG SHENG.	CHAD KUO-CHANG.
			A. ZIARTIDES.	A. PHANTES.
Chypre	1	1	ZOI GENDEX.	ZOI CHO MINE.
Colombie	1	1	SO CHAN SOB.	RIM CHEN AI.
Corée du Nord	1	1	R. GUZMAN.	G. SIERRA CASTILLO.
Corée du Sud	1	1	F. CALCINES.	S. GUINCOSA.
Costa Rica	1	1	Y. EL MEDARREK.	
Cuba	1	1	A. ROSAL.	J. R. VEGA.
Egypte (Congrès Syndicats)	1	1	E. HUUNONEN.	A. SUMU.
Espagne (U.G.T. Espagne)	1	1	G. MONMOUSSEAU.	E. HENAFF.
Finlande	1	1	H. RAYNAUD.	E. EHNI.
France (C.G.T.)	3	3	J. MARION.	J. FORGUES.
			P. FERNANDEZ.	F. HERNANDEZ.
Grèce	1	1	A. APRO.	J. MEKIS.
Guatemala	1	1	J. HARUSTYAK.	J. RACZ.
Hongrie	2	2	S. A. DANGE.	Manek GANDHI.
			REZA ROUSTA.	
Indes (A.I.F.U.C.)	1	1	G. DI VITTORIO.	CI. BONAZZI.
Iran	1	1	H. BITOSSI.	A. RIZZO.
Italie (C.G.I.L.)	3	3	F. SANTI.	M. Di STEFANO.
			R. BURSTEIN.	B. LINN.
			MUN'EM Jarjoura.	SALIM EL QUASEM.
Etat d'Israël (Histadruth)	1	1		
— (Arabes)	1	1	M. EL ARISS.	H. ZERQUA.
Japon	1	1	J. GRANGENET.	
Liban	1	3	A. GARCIA MORENO.	P. DURAN.
Luxembourg (Féd. Synd. Libres)	3	1	DACHINE ADELBACHE.	SANGOTCHIN.
Luxembourg (Féd. Synd. Libres)	1	1		TSERENPANGA.
Mexique (Union Gén. des Trav. et Paysans)	1	1	B. BLOKZJIL.	B. BRANDSEN.
Mongolie	1	1		
			A. ZAWADSKY.	A. BURSKY.
Pays-Bas (E.V.C.)	1	1	S. CWIK.	I. PIVOVASKAYA.
Panama	1	1	A. C. STEVENS.	
Philippines (C.L.O.)	1	1	APOSTOL.	Ch. STOICA.
Pologne	2	2	I. KRISTNEVSKI.	S. MORARU.
			E. ERBAN.	V. CIPRO.
Rhodésie du Nord	1	1	J. KILSKY.	J. SMIDMAJER.
Roumanie	2	2	A. SLAVEC.	E. RADICH.
			SADAQUT HASSEN.	G. POROPANE.
Tchécoslovaquie	2	2	F. HACHED.	N. BOUDALI.
			V. KUZNETSOV.	R. TROFIMENKO.
Trieste	1	1	L. SOLOVIEV.	A. SHEVTCHENKO.
Tunisie (U.S.T.T.)	1	1	K. KUZNETSOVA.	A. ROMANOV.
— (U.G.T.T.)	1	1	V. BEREZINE.	
U. R. S. S.	5	3	L. ILLISONE.	
			RODRIGUEZ.	PASTORINO.
Uruguay	1	1	LUU DUC PHO.	
Viet-Nam	1	1	D. SALAI.	M. PAVICEVIC.
Yugoslavie	2	2	I. BOZICEVIC.	M. VIVODA.
			I. BEKRI.	J. OSMAN.
Syrie	1	1		

Le nouveau Comité Exécutif de la F. S. M.

élu à l'unanimité par le Congrès, le 8 juillet 1949 (composé de 36 membres, y compris le Secrétaire Général et les trois Secrétaires de la F.S.M. et trois représentants des Départements Professionnels)

MEMBRES	SUPPLEANTS
L. SAILLANT (Secrétaire Général).	
S. ROSTOVSKY (Secrétaire).	
B. GEBERT (Secrétaire).	
(+ un Secrétaire à désigner).	
V. V. KUZNETSOV (U.R.S.S.).	V. I. BEREZINE (U.R.S.S.).
L. N. SOLOVIEV (U.R.S.S.)	L. A. ALLAHVERDIEV (U.R.S.S.).
K. S. KUZNETSOVA (U.R.S.S.).	K. V. OLUNINA (U.R.S.S.).
3 à pourvoir (U.S.A. et Canada).	3 à pourvoir (U.S.A. et Canada).
2 à pourvoir (Grande-Bretagne).	2 à pourvoir (Grande-Bretagne).
B. FRACHON (France).	G. MONMOUSSEAU (France).
A. LE LEAP (France).	J. FORGUES (France).
G. DI VITTORIO (Italie).	F. SANTI (Italie).
V. LOMBARDO TOLEDANO (Mexique).	B. ARAYA (Chili).
LAZARO PENA (Cuba).	V. M. GUTIERREZ (Guatemala).
AMAZONAS (Brésil).	E. RODRIGUEZ (Uruguay).
LIU CHAO CHIH (Chine).	LIU NING I (Chine).
1 à pourvoir (Australie).	1 à pourvoir (Australie).
S. A. DANGE (Indes).	WICKREMASINGHE (Ceylan).
A. SADAÛI (Tunisie).	Fahrad HACHED (Tunisie).
DIALO ABDOULAY (A.O.).	Desmond BUCKLES (Transvaal).
1 à pourvoir (Scandinavie).	1 à pourvoir (Scandinavie).
B. BLOKZJIL (Hollande).	GRANGENET (Luxembourg).
1 à pourvoir (Japon).	ZOI GENDEX (Corée).
H. WARNKE (Allemagne).	1 à pourvoir (Autriche).
F. ZUPKA (Tchécoslovaquie).	A. APRO (Hongrie).
A. ZAWADSKI (Pologne).	P. BERISTERI (Albanie).
G. APOSTOL (Roumanie).	R. DAMIANOV (Bulgarie).
D. SALAJ (Yougoslavie).	1 à pourvoir (Grèce).
M. JARBLUM (Israël).	F. BENDORI (Israël).
E. THORNTON (Australie).	REZA ROUSTA (Iran).
(désigné par les D.P. déjà formés).	
+ deux délégués à désigner lorsque tous les D.P. seront formés.	

